

Un accord en faillite !

C'est officiel, l'accord de participation signé par FO et la CGC produit cette année une des prime (moyenne) les plus basse jamais distribuée = **556 € !**

Carrefour avait accepté d'accorder un supplément de participation. Hélas, l'entreprise joue « petit-bras » et nous annonce un supplément de **94 €**, ce qui nous ramène à une prime totale de **650 €**, soit **20 €** de plus qu'en 2015 !!! C'est ce qu'on appelle une aumône !

La délégation CFDT émet un avis défavorable sur cet accord mais consulte les délégués des différentes BU pour un avis définitif.

Pourquoi un tel résultat ?

La somme à répartir entre les salariés baisse de 77 millions à 72,7 millions d'€. Selon la direction ceci est dû au rachat de DIA et à l'augmentation du nombre de bénéficiaires (8 855 salariés DIA), mais selon la CFDT ce n'est pas la seule explication (voir page 2).

Avec le supplément, Carrefour ajoute 12,3 millions d'€ et maintient la prime moyenne à un niveau légèrement supérieur à 2015. Un effort insuffisant qui est loin de nous ramener aux primes des accords précédents.

2,98 %

du salaire annuel brut



556 € + 94 €

=

650 €

Montant moyen par salarié

Soit 20 € de plus qu'en 2015...

L'accord 2013-2015 prend fin ! Avec une moyenne de **630 €** versés, c'est le pire accord de notre histoire !

Le **5 avril** de nouvelles négociations commencent pour un nouvel accord sur trois ans. Une négociation qui s'annonce difficile !

La CFDT porte une revendication claire : le retour vers une prime moyenne **d'un mois de salaire**.

Prime depuis 2005



* 556 € (en bleu), 94 € (en orange). Prime moyennes.

ROC
Marge opérationnelle



Sur le site internet de Carrefour



Un manque de transparence ?

Lors de la précédente réunion, la CFDT avait demandé des précisions sur l'impact du rachat de DIA sur la prime. Nos demandes restent sans réponses, on nous promet des chiffres, un jour...

On peut en effet s'interroger quand on voit l'explication donnée à la baisse de la marge opérationnelle (ci-contre à 1,19 milliards d'€) sur le site de Carrefour. Comme causes possibles il est indiqué : **intégration de DIA** mais aussi **hausse de la taxe sur les surfaces commerciales** et transfert à Carmila (filiale immobilière de Carrefour) des **loyers de galeries commerciales**.

La CFDT demande des explications sur ce qui impacte réellement la prime de participation des salariés !!!

Des cadres supérieurs mieux traités ?

Vous ne le savez sans doute pas mais il y a un autre accord de participation en vigueur au sein du groupe. Celui qui concerne entre autre Carrefour Management (cadres dirigeants).

Cet accord qui produit une prime de plus de **5%** du salaire annuel brut (montant moyen de **5 900 €** en 2014) **prévoit une renégociation de la formule de calcul tous les ans !** Alors que pour le reste des salariés, il faut attendre trois années avant de renégocier la formule de calcul, ce qui ne permet pas de prendre en compte les changements de l'entreprise.

Pourquoi cette différence de traitement ?

Modalités de versement...

Dès le **11 mars**, deux bulletins de réponse seront envoyés en même temps aux salariés (un bulletin pour la prime de participation et un pour le supplément). Il y aura alors 3 possibilités :

- Je réponds et **je perçois** immédiatement les sommes.
- Je réponds et **je place** dans le plan d'épargne (PEG - blocage 5 ans) ou dans le plan retraite (PERCO)
- **Je ne réponds pas** et les sommes sont versées automatiquement dans le plan d'épargne (fond équilibre solidaire) et une partie dans le PERCO.



Les virements et l'envoi des chèques se feront entre le **28 avril** et le **4 mai**.